



APPEL D'OFFRES POUR DES PROJETS D'INVESTISSEMENT ANNEE 2009

Le 27 octobre 2007, le Conseil régional d'Île-de-France a labellisé la thématique « Maladies Infectieuses Parasitaires et Nosocomiales Emergentes » en tant que « Domaine d'Intérêt Majeur » (DIM). Les DIM visent à renforcer la lisibilité de la politique régionale et son caractère fédérateur en soutenant des programmes de recherche portant sur des thématiques ciblées. Coordonnés par une structure chef de file, l'Institut Pasteur pour ce DIM, ces programmes de recherche bénéficient d'un soutien intégré en investissement (équipements, programmes immobiliers) et fonctionnement (allocations de recherche doctorales et post-doctorales, congrès...).

Le DIM Maladies Infectieuses Parasitaires et Nosocomiales Emergentes lance un appel d'offres pour l'attribution de subventions d'investissement (équipements et travaux immobiliers). Cet appel d'offre vise à soutenir:

- des projets de recherche novateurs nécessitant un investissement matériel important (200 K€ à 2 M€), que ce soit par l'acquisition d'un équipement scientifique d'une certaine envergure ou pour la réalisation d'un dispositif expérimental original de recherche. Les projets retenus seront financés par la région Île-de-France (à concurrence d'un maximum de 60% des dépenses HT). Les projets collaboratifs et fédérateurs seront privilégiés.

- l'achat de matériel(s) (50 k€ à 200 k€) par une jeune entité de recherche créée et labellisée après le 01/01/2007. Les projets retenus seront financés par la région Île-de-France (à concurrence d'un maximum de 75% des dépenses HT).

Les dossiers sont éligibles si leur champ d'action concerne **l'émergence** de nouvelles pathologies infectieuses ou la **ré-émergence** de maladies infectieuses connues et s'ils s'inscrivent dans les thèmes de recherche prioritaires du DIM Maladies Infectieuses, Parasitaires et Nosocomiales Emergentes. La notion d'émergence est à considérer de façon élargie. Ainsi, sont notamment concernés les projets traitant de la caractérisation de **nouveaux agents infectieux** à l'origine de pathologies humaines connues (émergence de connaissance) et de **problèmes émergents** intéressant la santé publique (infections nosocomiales, échappement à la vaccination, résistance aux anti-infectieux, zoonoses émergentes, ...). Enfin, les projets relevant des thématiques VIH, VHB et VHC pour lesquelles existent des appels d'offres spécifiques à l'ANRS, ou dans d'autres agences, ne seront pas pris en compte.

Les axes thématiques et thèmes de recherche prioritaires traités par cet appel d'offre concernent la bactériologie, la mycologie, la parasitologie et la virologie (à l'exclusion des projets sur le VIH, le VHB et le VHC), ainsi que les agents non conventionnels (prions) et sont :

1- Approches innovantes pour l'identification de nouveaux agents infectieux

- *Développement d'approches innovantes pour l'identification et la caractérisation des agents infectieux connus ou émergents : mise au point et validation de nouvelles technologies*
- *Recherche active de nouveaux agents associés ou à l'origine de pathologies humaines connues: les projets en réseau, multidisciplinaires et renforçant les interactions entre cliniciens et chercheurs seront particulièrement encouragés.*
- *Détection des émergences à caractère zoonotique avant la contamination humaine.*

2- Nouvelles approches vaccinales et thérapeutiques

- *Nouvelles stratégies vaccinales*
- *Etude des mécanismes de l'échappement des virus à l'immunité de l'hôte et aux anti-viraux*
- *Développement de nouveaux inhibiteurs*
- *Développement de nouveaux outils technologiques pour la prédiction de la susceptibilité des micro-organismes aux agents anti-infectieux*
- *Développement et amélioration de modèles animaux pertinents de l'infection humaine.*

3- Infections nosocomiales

- *Infections à bactéries/champignons émergents ou ré-émergents*
- *Etude de l'épidémicité, de la persistance dans l'environnement, de l'échappement à l'immunité de l'hôte et aux agents anti-infectieux*
- *Etudes de marqueurs de la virulence ou de l'invasion : développement d'outils de diagnostic rapide pour la prise en charge des malades*
- *Colonisation avec formation de biofilms sur les dispositifs médicaux.*

4- Infections à parasites eucaryotes

- *Nouveaux outils de surveillance des résistances et de diagnostic/pronostic (en liaison avec les développements technologiques soutenus dans l'axe 1).*
- *Biologie des parasites à l'ère post-génomique*
- *Etude de l'épidémicité, du processus infectieux et de la pathogenèse (invasion et dissémination, facteurs de virulence, mécanismes d'échappement à l'immunité de l'hôte et aux agents anti-parasitaires).*
- *Nouvelles cibles thérapeutiques et stratégies d'intervention*

5- Zoonoses émergentes non parasitaires

- *Etude des agents zoonotiques émergents non parasitaires (bactéries, champignons, virus et agents non conventionnels) et de leurs génomes*
- *Etude de l'épidémicité, des processus de transmission interespèces et des capacités d'adaptation à l'homme*
- *Interactions avec la cellule et avec l'hôte*
- *Développement de vecteurs vaccinaux et vaccinologie en liaison avec les recherches soutenues dans l'axe 2).*
- *Agents zoonotiques émergents non parasitaires dans les écosystèmes naturels ou liés à la production agricole.*

La sélection sera faite sur la qualité scientifique des projets associés à la demande, la plus value scientifique de l'investissement proposé, sa cohérence avec les axes du DIM et éventuellement son caractère structurant pour la communauté scientifique des domaines couverts par le DIM.

Critères d'éligibilité :

Investissement lourd:

- 1) Le budget total d'un projet éligible est de 200 K€ à 2 M€ HT.
- 2) Le financement alloué par la Région Ile de France ne sera en aucun cas supérieur à 60% du budget total HT. Les sources possibles de co-financement doivent être identifiées pour que la demande soit auditionnée.

Investissement pour jeunes entités de recherche (par exemple : équipes Avenir INSERM, ATIP CNRS, G5 Institut Pasteur, Jeunes Equipes INRA, ...) :

- 3) Les entités de recherche postulantes doivent avoir été créées et labellisées par l'organisme de tutelle après le 01/01/2007.
- 4) Le budget total d'un projet éligible est de 50 K€ à 200 K€ HT.
- 5) Le financement alloué par la Région Ile de France sera inférieur à 75% du budget total HT. Les sources possibles de co-financement doivent être identifiées pour que la demande soit auditionnée.

Dans les 2 cas:

- 6) Les projets d'investissement ayant été déposés (retenus et non retenus) dans le cadre du CPER ne sont pas éligibles à cet appel à projets.
- 7) Les projets ayant fait l'objet d'une demande / d'un financement dans le cadre de SESAME, d'un programme Génopole, d'un pôle de compétitivité, ou d'un autre DIM ne sont pas éligibles à cet appel à projets.
- 8) Les projets doivent être portés par une équipe ou une institution de recherche relevant du secteur public et parapublic, ou privé à but non lucratif.

***Le dossier de candidature devra être rempli en ligne et soumis
électroniquement avant la date limite annoncée***

<http://dim.fontismedia.com/dim/>

Date limite de dépôt des dossiers : 20 mars 2009

Classement par le conseil scientifique du DIM fin avril 2009.

Réponse définitive à la date du vote du budget par le Conseil régional.